

Initiales de la
présidence

Initiales de la
secrétaire

1

COMMISSION SCOLAIRE MARIE-VICTORIN
CONSEIL DES COMMISSAIRES
SÉANCE ORDINAIRE DU 28 AOÛT 2018

Procès-verbal de la séance ordinaire du Conseil des commissaires de la Commission scolaire Marie-Victorin, tenue le 28 août 2018 à la salle Flore laurentienne située au centre administratif de la Commission scolaire Marie-Victorin, 13, rue Saint-Laurent Est à Longueuil.

SONT PRÉSENTS :

COMMISSAIRES :

Mesdames Denise Girard, Paule Froment, Myriam Hardy, Carole Lavallée, Nicole Leblanc et Catherine Pelletier

Messieurs Benoît Laganière, Serge Mainville et David Miljour

Formant quorum sous la présidence de Mme Carole Lavallée

COMMISSAIRES REPRÉSENTANT LES PARENTS:

Madame Guylaine Charron

Messieurs Nicolas Brosseau et Michel Rocheleau

SONT ABSENTS :

Mesdames Aurélie Condrain-Morel et Diane Fournier

Messieurs Yanick Cyr et Michel Gervais

SONT ÉGALEMENT PRÉSENTS :

Mme Marie-Dominique Taillon, directrice générale

Mme France Blouin, directrice générale adjointe

M. Marc-André Petit, directeur général adjoint

M. Ghislain Plourde, directeur général adjoint

Me Julie Brunelle, directrice du Service du secrétariat général, des affaires corporatives et des communications

Mme Julie Lavigne, directrice du Service des ressources éducatives

M. Patrick Cavanagh, directeur du Service de l'organisation et du transport scolaire

OUVERTURE DE LA SÉANCE ET MOMENT DE RÉFLEXION

La présidente, Mme Carole Lavallée, déclare la séance ouverte. Il est 20 h 45.

4-CC-2018-2019

ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

IL EST PROPOSÉ par Mme Denise Girard :

QUE l'ordre du jour soit adopté tel que présenté.

Adoptée à l'unanimité

1. Ouverture de la séance et moment de réflexion

Initiales de la
présidence

Initiales de la
secrétaire

COMMISSION SCOLAIRE MARIE-VICTORIN
CONSEIL DES COMMISSAIRES
SÉANCE ORDINAIRE DU 28 AOÛT 2018

2. Adoption de l'ordre du jour
3. Adoption des procès-verbaux
 - 3.1. Exemption de lecture et adoption des procès-verbaux :
 - 3.1.1 Séance ordinaire du 26 juin 2018
 - 3.1.2 Séance extraordinaire du 21 août 2018
4. Parole aux élèves et période de questions orales du public
5. Affaires de la Direction générale
 - 5.1. Reddition de comptes sur la délégation de pouvoirs
6. Affaires du Service du secrétariat général, des affaires corporatives et des communications
 - 6.1. Demande(s) de révision de décision – élève(s) ———
 - 6.2. Rémunération des commissaires
 - 6.3. Loisir et Sport Montérégie – Nomination d'un délégué
 - 6.4. Collège Édouard-Montpetit – Proposition d'une candidature
 - 6.5. Loi sur les élections scolaires
7. Affaires du Service des ressources éducatives
8. Affaires du Service des ressources humaines
9. Affaires du Service de l'organisation et du transport scolaire
10. Affaires du Service des ressources financières
11. Affaires du Service des ressources matérielles
 - 11.1 Demandes d'ajout d'espace 2019-2029 pour la formation générale (Mesure 50511)
12. Affaires du Service des technologies de l'information
13. Affaires du Service de la formation professionnelle et de l'éducation des adultes
14. Autres points
 - 14.1 Motion de félicitations – Plan d'engagement vers la réussite
15. Période de questions orales du public
16. Parole aux commissaires
17. Ajournement ou clôture de la séance

5-CC-2017-2018

**EXEMPTION DE LECTURE ET ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA
SÉANCE ORDINAIRE DU 26 JUIN 2018**

IL EST PROPOSÉ par M. Benoît Laganière que le procès-verbal de la séance du 26 juin 2018 soit adopté avec dispense de lecture.

Adopté à l'unanimité

Initiales de la
présidence

Initiales de la
secrétaire

6-CC-2017-2018

**EXEMPTION DE LECTURE ET ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA
SÉANCE EXTRAORDINAIRE DU 21 AOÛT 2018**

Un projet de procès-verbal modifié a été transmis aux membres du conseil avant la séance, comprenant des corrections de forme au deuxième considérant de la résolution 3-CC-2018-2019 et la modification (soulignée) suivante à la note précédant la résolution 2-CC-2018-2019 :

Note : Le commissaire Michel Gervais exprime son souhait de se retirer de la séance afin de ne pas prendre part à la décision, ce qu'il fait, sans toutefois quitter la salle des délibérations. Sa dissidence est notée. Le quorum est maintenu en tout temps.

Une version de cet extrait, modifié à nouveau, est proposée, afin que cet extrait se lise ainsi :

Note : Le commissaire Michel Gervais exprime son souhait de se retirer de la séance afin de ne pas prendre part à la décision, sans toutefois quitter la salle des délibérations. Sa dissidence est notée. Le quorum est maintenu en tout temps.

IL EST PROPOSÉ par Mme Denise Girard que le procès-verbal de la séance extraordinaire du 21 août 2018 soit adopté, tel que présenté et modifié, avec dispense de lecture.

Adopté à l'unanimité

PAROLE AUX ÉLÈVES ET PÉRIODE DE QUESTIONS ORALES DU PUBLIC

Aucun élève et aucune personne du public n'a pris la parole.

REDDITION DE COMPTES SUR LA DÉLÉGATION DE POUVOIRS

La directrice générale présente la reddition de comptes sur la délégation de pouvoirs couvrant la période du 20 juin au 23 août 2018.

7-CC-2017-2018

DEMANDE DE RÉVISION DE DÉCISION – ÉLÈVE ———

CONSIDÉRANT la *Procédure relative aux demandes de révision de décision concernant un élève*, adoptée par le Conseil des commissaires lors de sa séance ordinaire du 23 janvier 2007 (résolution 44-CC-2006-2007);

CONSIDÉRANT que les parents de l'élève ——— ont déposé une demande de révision de la décision prise par la direction de l'école concernée à l'effet de la scolariser dans une classe adaptée spécialisée, soit une classe relation à l'école Marie-Victorin de Longueuil;

Initiales de la
présidence

Initiales de la
secrétaire

COMMISSION SCOLAIRE MARIE-VICTORIN
CONSEIL DES COMMISSAIRES
SÉANCE ORDINAIRE DU 28 AOÛT 2018

CONSIDÉRANT que les étapes préalables prévues au *Règlement concernant le traitement des plaintes d'élèves ou de parents d'élèves et concernant le protecteur de l'élève* ont été suivies par les parents;

CONSIDÉRANT que le Conseil des commissaires a confié l'étude de cette demande de révision à un comité chargé d'examiner la demande de révision, formé de commissaires, conformément à la procédure adoptée;

CONSIDÉRANT que ce comité a procédé à l'étude de cette demande de révision le 28 août 2018 et a permis à la mère de faire valoir son point de vue;

CONSIDÉRANT que ce comité a pris en compte l'évaluation des besoins et des capacités de cet élève et l'ensemble des rapports déposés tant par la mère que par l'école;

CONSIDÉRANT que le comité est d'avis que les besoins de cette élève seront mieux comblés dans le cadre d'une classe relation puisque, malgré les services déployés depuis son entrée au préscolaire, l'élève n'est pas en mesure de développer les outils nécessaires pour pallier ses difficultés et faire les apprentissages requis dans le cadre d'une classe régulière;

CONSIDÉRANT que le comité est convaincu que la classe spécialisée - relation lui permettra d'acquérir les outils nécessaires pour pallier ses difficultés liées tant au trouble du spectre de l'autisme qu'au trouble langagier;

IL EST PROPOSÉ par M. Michel Rocheleau:

QUE le Conseil des commissaires confirme la décision de classement prise concernant l'élève ———, pour l'année scolaire 2018-2019, à l'effet de scolariser cette élève dans une classe spécialisée – relation, à l'école Marie-Victorin de Longueuil.

Adoptée à l'unanimité

8-CC-2017-2018

RÉMUNÉRATION DES COMMISSAIRES

CONSIDÉRANT qu'en vertu de l'article 175 de la *Loi sur l'instruction publique*, le Conseil des commissaires peut déterminer la rémunération versée à ses membres;

CONSIDÉRANT qu'en vertu de ce même article, le montant annuel maximal de cette rémunération est déterminé par le Gouvernement;

CONSIDÉRANT qu'en vertu des règles établies par le Décret 758-2017 publié le 4 juillet 2018, le montant annuel maximal qui peut être versé à l'ensemble des membres du Conseil des commissaires de la Commission scolaire Marie-Victorin pour l'année scolaire 2018-2019 est de 200 075,00 \$;

Initiales de la
présidence

Initiales de la
secrétaire

COMMISSION SCOLAIRE MARIE-VICTORIN
CONSEIL DES COMMISSAIRES
SÉANCE ORDINAIRE DU 28 AOÛT 2018

CONSIDÉRANT que la façon de répartir cette enveloppe maximale relève du Conseil des commissaires;

CONSIDÉRANT la création le 28 novembre 2017, par le comité de travail du conseil des commissaires (CTCC), d'un comité sur la rémunération des commissaires, lequel devait travailler notamment sur ce sujet, pour les membres du conseil des commissaires qui devaient être élus aux prochaines élections scolaires;

CONSIDÉRANT le report des élections scolaires en novembre 2020;

IL EST PROPOSÉ par M. Serge Mainville :

1° **QUE** la rémunération à verser aux commissaires soit établie selon la répartition suivante pour l'année scolaire 2018-2019, soit du 1^{er} juillet 2018 au 30 juin 2019 :

• Montant versé à chaque commissaire	9 904,86\$
• Montant additionnel versé à la vice-présidence du Conseil des commissaires	2 949,95\$
• Montant additionnel versé à la vice-présidence du Comité exécutif	2 458,29 \$
• Montant additionnel versé à la présidence du Conseil des commissaires	36 189,00 \$

2° **QUE** le Service des ressources humaines procède aux ajustements requis.

Adoptée à l'unanimité

9-CC-2017-2018

LOISIR ET SPORT MONTÉRÉGIE – NOMINATION D'UN DÉLÉGUÉ

CONSIDÉRANT les règlements généraux de l'organisme Loisir et Sport Montérégie;

CONSIDÉRANT que deux administrateurs de cet organisme doivent être issus du milieu scolaire;

CONSIDÉRANT que les administrateurs de cet organisme doivent être nommés parmi les membres délégués à cet organisme;

CONSIDÉRANT l'appel de candidatures reçu de cet organisme;

II EST PROPOSÉ par M. Benoît Laganière de :

Initiales de la
présidence

Initiales de la
secrétaire

10-CC-2017-2018

NOMMER la commissaire, Mme Paule Froment, pour agir à titre de membre délégué à Sport et Loisir Montérégie au nom de la Commission scolaire Marie-Victorin et ce, jusqu'à ce qu'un(e) autre commissaire soit nommé(e) en remplacement.

Adoptée à l'unanimité

COLLÈGE ÉDOUARD-MONTPETIT – PROPOSITION D'UNE CANDIDATURE

CONSIDÉRANT que la *Loi sur les collèges d'enseignement général et professionnel* établit qu'un tel collège est administré par un conseil d'administration composé notamment de sept personnes nommées par le ministre de l'Éducation, du Loisir et du Sport (« le ministre »), dont une choisie parmi celles proposées par les commissions scolaires du territoire principalement desservi par le collège;

CONSIDÉRANT la résolution 66-CC-2014-2015 par laquelle le Conseil des commissaires recommandait deux candidatures;

CONSIDÉRANT que le mandat de la personne désignée par le ministre vient à échéance le 30 octobre 2018;

CONSIDÉRANT que le ministre invite la Commission scolaire Marie-Victorin à soumettre la candidature de représentants;

CONSIDÉRANT que le mandat est d'au plus trois (3) ans à la date de la nomination;

CONSIDÉRANT que le 1^{er} novembre 2020, une élection scolaire générale aura lieu;

IL EST PROPOSÉ par Mme Myriam Hardy :

- 1^o **QUE** le Conseil des commissaires recommande la candidature de Mme Denise Girard pour représenter la Commission scolaire Marie-Victorin au conseil d'administration du Cégep Édouard-Montpetit;
- 2^o **QUE** le mandat de la personne retenue par le ministre pourrait prendre fin le 1^{er} novembre 2020, à moins que cette personne ne soit réélue;
- 3^o **QUE** dans l'éventualité où la personne retenue ne sollicite pas un nouveau mandat en tant que commissaire ou n'est pas réélue, une nouvelle résolution pourrait alors adoptée pour recommander une nouvelle candidature pour la durée restante du mandat.

Adoptée à l'unanimité

Initiales de la
présidence

Initiales de la
secrétaire

7

COMMISSION SCOLAIRE MARIE-VICTORIN
CONSEIL DES COMMISSAIRES
SÉANCE ORDINAIRE DU 28 AOÛT 2018

11-CC-2017-2018

LOI SUR LES ÉLECTIONS SCOLAIRES

À la suite des informations transmises aux membres du Conseil des commissaires par le commissaire de la circonscription n° 7, M. David Miljour, lors de la rencontre du comité de travail du 28 août 2018 à l'effet qu'il a déménagé hors du territoire de la Commission scolaire Marie-Victorin, la secrétaire générale avise formellement le Conseil des commissaires de cette situation et fait la lecture de articles 20, 194 et 198 de la *Loi sur les élections scolaires*.

DEMANDES D'AJOUT D'ESPACE 2019-2029 POUR LA FORMATION GÉNÉRALE (MESURE 50511)

CONSIDÉRANT l'importance de la croissance démographique dans les secteurs de la ville de Brossard et de la ville de Longueuil, en particulier dans les arrondissements de Saint-Hubert et du Vieux-Longueuil;

CONSIDÉRANT les conséquences de cette croissance démographique ainsi que de la baisse du ratio enseignant-élèves des dernières années sur le nombre de locaux de classe requis;

CONSIDÉRANT que les besoins en locaux dépasseront la capacité d'accueil des écoles de ces secteurs de plusieurs locaux de classe en 2022-2023, selon les prévisions du ministère de l'Éducation et de l'Enseignement supérieur (ci-après après le « MEES »);

CONSIDÉRANT que les secteurs adjacents à ces secteurs disposent de très peu de locaux pour accueillir le surplus d'élèves;

IL EST PROPOSÉ PAR Mme Catherine Pelletier :

- 1° **QUE** la Commission scolaire Marie-Victorin soumette une demande d'allocation au MEES pour agrandir l'École Saint-Laurent, avec une capacité d'accueil de deux locaux de classe du préscolaire et de douze locaux de classe du primaire, ainsi que de tous les autres locaux de service requis pour ce type d'agrandissement;
- 2° **QUE** la Commission scolaire Marie-Victorin soumette une demande d'allocation au MEES pour agrandir l'École Marie-Victorin (Brossard), avec une capacité d'accueil de deux locaux de classe du préscolaire et de douze locaux de classe du primaire, ainsi que de tous les autres locaux de service requis pour ce type d'agrandissement;
- 3° **QUE** la Commission scolaire Marie-Victorin soumette une demande d'allocation au MEES pour agrandir l'École de Normandie, avec une capacité d'accueil de deux locaux de classe du préscolaire et de douze

Initiales de la
présidence

Initiales de la
secrétaire

COMMISSION SCOLAIRE MARIE-VICTORIN
CONSEIL DES COMMISSAIRES
SÉANCE ORDINAIRE DU 28 AOÛT 2018

locaux de classe du primaire, ainsi que de tous les autres locaux de service requis pour ce type d'agrandissement;

- 4° **QUE** la Commission scolaire Marie-Victorin soumette une demande d'allocation au MEES pour agrandir l'École Christ-Roi, avec une capacité d'accueil de deux locaux de classe du préscolaire et de douze locaux de classe du primaire, ainsi que de tous les autres locaux de service requis pour ce type d'agrandissement;
- 5° **QUE** la Commission scolaire Marie-Victorin soumette une demande d'allocation au MEES pour construire, dans l'arrondissement de Saint-Hubert (terrain de l'École Monseigneur-A.-M.-Parent), une nouvelle école primaire avec une capacité d'accueil de quatre locaux de classe du préscolaire et de vingt-quatre locaux de classe du primaire, ainsi que de tous les autres locaux de service requis pour ce type de construction;
- 6° **QUE** la Commission scolaire Marie-Victorin soumette une demande d'allocation au MEES pour construire, dans la ville de Brossard (secteur SOLAR), une nouvelle école primaire avec une capacité d'accueil de quatre locaux de classe du préscolaire et de vingt-quatre locaux de classe du primaire, ainsi que tous les autres locaux de service requis pour ce type de construction
- 7° **QUE** la Commission scolaire Marie-Victorin soumette à nouveau une demande d'allocation au MEES pour la reconduction de la demande d'agrandissement de l'École Antoine-Brossard (n° de résolution 20-CC-2017-2018, séance du 26 septembre 2017);
- 8° **QUE** la Direction générale soit mandatée afin d'assurer la transmission de cette résolution au MEES.

Adoptée à l'unanimité

AUTRES POINTS

12-CC-2018-2019

MOTION DE FÉLICITATIONS – PLAN D'ENGAGEMENT VERS LA RÉUSSITE

CONSIDÉRANT que le Plan d'engagement vers la réussite (PEVR) a été élaboré dans le respect des principes formulés par la *Loi sur l'instruction publique* et en cohérence avec les orientations de la Politique de la réussite éducative ainsi que des objectifs du Plan stratégique 2017-2021 du ministère de l'Éducation et de l'Enseignement supérieur;

CONSIDÉRANT que le PEVR de la Commission scolaire Marie-Victorin (CSMV) a été élaboré en réponse aux besoins de notre milieu qui s'inspire des principes d'une organisation apprenante et innovante;

Initiales de la
présidence

Initiales de la
secrétaire

COMMISSION SCOLAIRE MARIE-VICTORIN
CONSEIL DES COMMISSAIRES
SÉANCE ORDINAIRE DU 28 AOÛT 2018

CONSIDÉRANT que le PEVR met à l'avant-scène les valeurs de bienveillance, d'engagement, de collaboration et d'innovation dans un contexte de croissance de la clientèle;

CONSIDÉRANT que le ministre de l'Éducation a écrit pour féliciter la CSMV de la qualité de ce document;

CONSIDÉRANT la quantité impressionnante de travail, d'énergie et de collaboration fournis par tout le personnel de la CSMV pour réaliser ce PEVR;

IL EST PROPOSÉ PAR M. Benoît Laganière :

QUE les membres du Conseil des commissaires félicitent et remercient tous les membres de la Direction générale et tous les employés qui ont travaillé de près ou de loin à l'élaboration du Plan d'engagement vers la réussite de la Commission scolaire Marie-Victorin.

Adoptée à l'unanimité

PÉRIODE DE QUESTIONS ORALES DU PUBLIC

Aucune personne n'a pris la parole.

PAROLE AUX COMMISSAIRES

Quatre commissaires ont pris la parole.

AJOURNEMENT OU CLÔTURE DE LA SÉANCE

L'ordre du jour étant épuisé, la séance prend fin. Il est 21 h 36.

Présidence

Secrétaire générale

Initiales de la
présidence

Initiales de la
secrétaire

COMMISSION SCOLAIRE MARIE-VICTORIN
CONSEIL DES COMMISSAIRES
SÉANCE ORDINAIRE DU 28 AOÛT 2018

